

Motion

Contre les perspectives alarmantes du projet de loi LPPR

Les membres de la section 36 ont voté de ne pas siéger à la session de printemps 2020 si les orientations actuelles de la loi pluriannuelle de programmation de la recherche (LPPR) se confirment.

La section estime que la préparation de cette loi manque singulièrement de sincérité en ignorant totalement les principales préconisations de la communauté scientifique, exprimées par exemple à l'AG du CoNRS du 4 juillet 2019, mais aussi par la motion adoptée à l'unanimité par la CPCN en janvier dernier, ou par les prises de position du Conseil scientifique du CNRS ou des Conseils scientifiques d'Institut. La loi ne prévoit aucun plan pluriannuel de création d'emplois de chercheurs, enseignants chercheurs et personnels d'appui et ne prévoit aucune mesure pour augmenter directement les dotations des universités et laboratoires de recherche qui font cruellement défaut.

Au contraire, en misant sur les CDI de chantier, chaires de « professeur junior » et un renforcement de la logique de financement par projet, la réforme en préparation ne peut qu'accélérer la destruction d'emplois statutaires constatée depuis le début des années 2010, dans un contexte où le nombre d'étudiants augmente et où la recherche française décroche. La logique de la LPPR en préparation revient à sacrifier une génération de jeunes chercheurs et chercheuses extrêmement brillante et créative et à décourager à l'avenir les vocations en ne promettant que des emplois précaires et une dégradation généralisée des conditions de travail.

La section 36 du CoNRS a perdu 30% de ses effectifs en quinze ans. Le rapport de conjoncture qui sera prochainement rendu public montre clairement qu'il faut six recrutements de chargé de recherche de classe normale (CRCN) par an en moyenne pour maintenir son potentiel à ce niveau historiquement bas. Cette année, seulement trois postes de CRCN ont été ouverts et nous avons examiné 203 candidatures. L'effondrement parallèle des postes de MCF condamne une génération de jeunes chercheurs qui ont pourtant produit des recherches de très grande qualité, fourni de centaines d'heures d'enseignement avec des statuts précaires, et multiplié les post-doc en France et à l'étranger. C'est un gâchis économique, scientifique et humain.

La section demande urgemment une concertation sincère et une prise en compte des principales préconisations de la communauté scientifique, faute de quoi elle ne siégera pas à la session de printemps 2020 et statuera sur d'autres actions le moment venu.

Jay ROWELL
Président de la section 36

Motion adoptée le 21 février 2020
19 votants : 19 oui, 0 non, 0 abstention

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS
- M. François-Joseph RUGGIU, directeur scientifique de l'Institut national des sciences humaines et sociales du CNRS
- Mme Sandrine LEFRANC, directrice adjointe scientifique de l'Institut national des sciences humaines et sociales du CNRS